

Envoi : 10/04/2017

Réception par le Préfet : 10/04/2017

Publication : 13/04/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-4-3-3

Séance du vendredi 7 avril 2017

PROGRAMME A 132 - MILLESIME 2017
OPERATIONS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES :

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-3-9 du 07 décembre 2011 relative à la co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de routes départementales en traversée d'agglomération- convention et avenants type,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-3-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports, des Déplacements, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports (3ème) du 03 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le programme A 132 – millésime 2017 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération, conformément à l'annexe 1 – Programme STA 2017 jointe ;
- affecte les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant la liste et les montants figurant en annexe 1
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes (modèle type approuvé par le Conseil Général du 07/12/2011 – Délibération CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité